



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis rectificatif

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-44342>

Département(s) de publication : **38, 73**

Annonce n° **24-44342**

Fournitures

---

### Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 24-33177

Mis en ligne sur le site [www.boamp.fr](http://www.boamp.fr) le 19/03/2024

### Section 2 - Identification de l'acheteur

**Nom complet de l'acheteur** : SIAGA

**Type de Numéro national d'indentification** : SIRET

**N° National d'identification** : 20007919200015

**Ville** : Pont de Beauvoisin

**Code postal** : 38480

**Groupement de commandes** : Non

**Département(s) de publication** : 38, 73

### Section 3 - Identification du marché

**Intitulé du marché** : Mise en place de stations de mesure et d'enregistrement de la hauteur d'eau sur les cours d'eau principaux du bassin versant du Guiers

**Type de marché** : Fournitures

**Description succincte du marché** : Mettre en place des dispositifs de mesure et d'enregistrement de niveau d'eau en cours d'eau (type sonde de niveau d'eau ou radar). Réalisation de courbe de tarage. Paramétrage de l'acquisition de la donnée en temps réel.

### Section 4 - Informations rectificatives

- Il existe des contradictions entre les différentes pièces du marché : En effet, le CCTP est clairement rédigé pour faire apparaître une variante technique en termes de transmission de la donnée soit par GSM ou liaison filaire ou Radiofréquence (cf. paragraphes 3.1.2, 3.1.4 et 3.1.6 du CCTP rectifié - lignes surlignées en jaune), tandis que l'avis et le règlement de consultation ne prévoient pas de variante (cf. paragraphe 2.3 Variantes et options). Il convient de procéder à une régularisation de l'avis d'appel public et du règlement de consultation : Le pouvoir adjudicateur autorise donc les variantes concernant la transmission de données. A cet effet, le délais le réception des offres est prolongé jusqu'au 15 mai 2024 à 14h00.

---

Date d'envoi du présent avis à la publication : 15/04/2024